

Qui a éteint la Lumineuse ?

AGNÈS BERLAND-BERTHON

Austère et monumental, emblème du renouveau du quartier ouvrier de Bacalan lors de sa construction à la fin des années 1950, acte de modernité avec la mise en œuvre des dernières techniques de préfabrication, la cité Lumineuse¹ est haute de quinze étages, avec un plan courbe de 210 m de long ancré au bord du fleuve tel un paquebot. Grâce à elle, Bacalan se voit de partout. Bacalan, c'est la Lumineuse, et réciproquement.

Quarante ans plus tard, elle agonise lentement sous les coups réguliers et impitoyables d'une boule d'acier qui arrache chaque jour à sa carcasse, durant deux longs mois, les vieilles tapisseries et des centaines de kilos de gravats. Bâtie pour remplacer les habitations détruites lors du bombardement de la base sous-marine durant la guerre, 360 logements locatifs sociaux sont ainsi mis à terre en 1997 au nom, une fois encore, du renouveau du quartier.

Éteindre la Lumineuse pour redonner à Bacalan, cette terre d'accueil historique², un autre avenir ? Si tel est le propos qui a présidé à sa démolition, la réalité est plus décevante : la Lumineuse a disparu avant tout, par négligence.

C'est dans ce centre maritime de Bordeaux à partir du XIX^e siècle, sorte d'avant-port, que le travail du fer et la construction de bateaux ont donné au quartier sa caractéristique de foyer industriel, la culture ouvrière suivant celle d'artisans cordiers et de bacheliers. Les habitants de l'« île bleue³ » sont les dépositaires de la mémoire d'une ville dont le port a fait la fortune jusqu'aux années 1970, avant d'amorcer un déclin qui se traduira par la délocalisation progressive de ses activités techniques, économiques et pétrolières vers Bassens et l'estuaire de la Gironde, abandonnant progressivement à la ville ses espaces d'exploitation⁴.

Entre les années 1960 et 1990, ce quartier populaire industriel, qui avait joué un rôle économique si important pour la ville, s'est mué en quartier à vocation sociale, accueillant et intégrant des pieds-noirs d'Algérie et des populations déplacées de Méridadeck en 1962, des Gitans au Vieux Claveau en 1965. « Jusqu'en 1980, Bacalan était pris en compte à la mairie, Chaban venait discuter, prendre un verre. Entre 1970 et 1980, il y a eu la perte du tissu économique, mais on avait confiance, on pensait que ça allait être rattrapé par autre chose. Puis, on s'est aperçu

que plus personne ne commandait⁵. » Situé hors du périmètre de référence de la ville centre, de l'autre côté des bassins à flot, considéré comme une banlieue « rouge »⁶, la présence municipale y est aussi amicale et bon enfant que faible en investissements et soutien à la vie quotidienne de ses habitants. Une étude réalisée par l'arba en 1992 confirme les dires des habitants de Bacalan : « Ce quartier s'est toujours vécu comme un quartier de pionniers. Et c'est aujourd'hui un système social sans support, résiduel⁷. » En janvier 1995, la construction « discrète » de 48 logements pour SDF par Emmaüs-Insertion, en absence de toute concertation dans un quartier connu pour son histoire associative fournie, soulève le ras-le-bol des Bacalanais et confirme l'incompréhension mutuelle existant entre les habitants du quartier et leurs édiles. Didier Cazabonne, conseiller municipal, s'étonne du mécontentement local : « De toute façon, je ne vois pas en quoi ces logements SDF peuvent gêner. Il n'y a que quatre ou cinq maisons dans la rue, plutôt éloignées. En dehors de ces habitations, les voisins, ce sont les CRS et la fourrière... »

5 | Entretien avec Albert Garcia, arrivé en 1960 à la Lumineuse et secrétaire PCF de la cellule du quartier, novembre 1996.

6 | Au même titre que le quartier Belcier situé au sud de la ville, « de l'autre côté » de la gare, et qui a connu le même sort. Dans la même logique, on peut aussi évoquer la Bastide, « de l'autre côté » de la Garonne. Bacalan, Belcier, la Bastide : les 3B qui se trouveront au centre des projets urbains du successeur de J. Chaban-Delmas en 1996.

7 | Entretien avec Jean-Claude Moreau, président de l'association de défense des intérêts de Bacalan, novembre 1996.

1 | Les architectes sont André Conte, Jean-Jacques Prévot et Paul Daurel.

2 | Les Flamands, dès le XVII^e siècle, appelés à la rescousse pour aider la ville à « sortir de l'eau » un territoire majoritairement marécageux, marins de toutes origines, réfugiés politiques comme les Russes « blancs » en 1917, ou religieux comme les Irlandais catholiques chassés de leur patrie.

3 | Terme lié à la situation géographique du quartier entre Garonne à l'est, bassins à flot au sud, marais au nord et lac à l'ouest, mais aussi aux « bleus de travail » de ses habitants.

4 | Un processus dont l'irréversibilité se traduit en 1996 par les premières opérations de transfert de gestion des quais entre le Port autonome et la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'histoire de la Lumineuse est la caisse de résonance de l'oubli, voire du désintérêt municipal dont le quartier fait l'objet.

Une première réhabilitation est menée en 1976 dans le cadre d'HVS, avec un fort soutien financier de la municipalité et l'engagement des habitants ; puis une seconde en 1979, pour équiper tous les logements de volets. La question se pose à nouveau en 1989 pour le conseil municipal, un devis de 280 000 francs par logement faisant émerger une première hypothèse de démolition. Mais c'est un quartier qu'on ne prend pas de front ! Car, à Bacalan, on se bat le verbe haut pour les lieux qui racontent une vie construite collectivement avec ses hauts et ses bas, ses attentes et ses déceptions. C'est donc au gestionnaire de la Lumineuse, l'office HLM municipal, que sera laissée la délicate mission d'assumer l'avenir de la cité entre démolition et réhabilitation, dans un contexte national où la

démolition d'immeubles de logements sociaux n'est pas la bienvenue, et donc non financée.

En 1990, la Lumineuse accuse une vacance légèrement supérieure à la moyenne dans le quartier auquel manquent les équipements publics promis, mais jamais réalisés : un déficit qui a fait opter les classes moyennes pour des quartiers mieux équipés, entraînant une paupérisation progressive de la population et la

« L'histoire de la Lumineuse est la caisse de résonance de l'oubli, voire du désintérêt municipal dont le quartier fait l'objet. »

montée d'une petite délinquance des jeunes, nombreux sur le quartier. Pour un bailleur assurant la gestion d'une cité où se multiplient les impayés, dont les logements sont sous-occupés, les loyers faibles et les emprunts majoritairement amortis, l'hypothèse d'une démolition est tentante. Le site

en bordure de Garonne est unique en son genre et constructible, alors que les bords de Garonne sont neutralisés dans leur majeure partie par leur domanialité maritime : c'est la porte entrouverte d'un renouvellement patrimonial sur un site valorisable.

C'est ainsi, que la vacance de la Lumineuse est organisée à partir de 1990. Les chiffres sont révélateurs : 13 % de vacance en 1990, soit 313 appartements occupés, 230 en août 1991, 180 en janvier 1992, 125 en juillet, 84 en janvier 1993, 75 en mai 1993. Il en reste encore 30 en 1995, 18 en décembre et, le 7 juillet 1996, l'immeuble est vide. Pendant les deux premières années, le bailleur

se contente de ne pas remplacer les départs spontanés, puis les cinq gardiens assermentés de la cité sont remplacés par deux concierges, la vacance organisée n'est pas regroupée, les appartements étant simplement murés. Les dealers s'aventurent dans l'immeuble créant un sentiment gran-

La cité Lumineuse en 1963. © a'urba



dissant d'insécurité. Pour clôturer le tout, le poste de police du quartier est fermé début 1993. Révolte, résignation et sentiment d'abandon se mêlent.

À moitié vide en juillet 1992, environ 30 % des habitants ayant été relogés dans le quartier, l'argument de la démolition de la cité rend le dossier présentable à la DDE en vue de l'obtention du permis de démolir et de la libération des PLA permettant à l'office HLM de la Cub de construire.

Le temps de la décision – officielle – de démolir la Lumineuse est arrivé et, avec lui, celui des stratégies d'évitement de chacun pour ne pas endosser la responsabilité d'une décision dont le système d'argumentation fait défaut : social ? Le quartier ne va pas si mal : *Bacalan n'est pas le Chicago bordelais*,

comme se plaît à le dire le responsable de la police locale. Quartier patrimonial ? Une seule évaluation en vue de la réhabilitation a été faite jusque-là sur commande du bailleur et sans contre-expertise. Urbain ? La restructuration des entrées Sud (place Latule et les bassins à flot) est à l'étude, plus portée par la réflexion des techniciens que par l'affirmation d'un projet politique.

L'année 1993 est celle du statu quo et des débats contradictoires. Les départs de la cité se ralentissent, les résistants s'accrochent en l'absence de garanties de rester dans le quartier, alors que l'insécurité liée à la vacance et à sa gestion s'accroît et que les commerçants souffrent cruellement de la désertification continue de la cité. Les habitants du quartier veulent

savoir ce qu'on va mettre à la place de « leur » Lumineuse et créent un Collectif de la Lumineuse qui réclame la réhabilitation de la cité soutenue par des architectes locaux¹, et la presse s'en fait l'écho. Toujours propriétaire de la cité, la municipalité bordelaise est en première ligne sur la question des relogements et la DDE fait traîner le dossier, elle considère la perte de logements sociaux comme inacceptable et s'appuie sur l'argumentaire du CETE entièrement favorable à la réhabilitation. Si l'a-urba confirme l'existence d'une importante clientèle potentielle de cadres moyens, qui pourrait se fixer à Bacalan si une nouvelle offre de logements existait, elle souligne également que le terrain d'assiette de la Lumineuse est grévé par un classement en EBC (espace

¹ | Projet de F. Druot, B. Cany, et Ch. Gautié en mai 1993, passant de 360 à 120 logements et intégrant des locaux d'activités et de loisirs.

La démolition de la cité Lumineuse en 1996. © a'urba



boisé classé) qui nécessite une révision du POS pour devenir constructible en sus de l'emprise de la cité elle-même. L'avertissement est clair : les conditions ne sont pas réunies pour faire l'annonce d'un projet cadré dans son contenu et ses temporalités. « Elle est devenue un problème, la Lumineuse. Surtout pour ceux qui n'y vivent pas », remarque avec un certain humour noir Hervé Le Corre, écrivain et ancien habitant de la cité.

C'est dans ce contexte troublé où le retard du temps de la décision est en passe de tourner au désavantage de tous, habitants et commerçants, bailleur et municipalité, que la décision de démolir la Lumineuse est officialisée en réunion du conseil municipal le 14 juin 1993 ; son terrain est cédé pour le franc symbolique à l'office HLM de la Cub qui en assurait jusque-là la gestion : « La cité Lumineuse n'offre plus des conditions de vie conformes aux normes communément admises aujourd'hui. L'éventualité d'une reprise du gros œuvre a dû être abandonnée, car elle remettait en question la solidité de l'immeuble et s'avérait de surcroît trop coûteuse. Le parti de destruction a donc été retenu. »

Trois raisons majeures vont conduire le bailleur, devenu OPAC communautaire en 1994, à lancer un appel à idées afin de cerner le devenir du site : l'urgence d'afficher une ligne d'action conforme à la vocation sociale de l'organisme pour sortir de ce qui ressemble de plus en plus à une double opération de dédensification sociale et de spéculation foncière ; couper court aux prises de position qui se multiplient en faveur d'une réhabilitation dont ni l'office ni la ville ne veulent ; obtenir l'accord administratif de la démolition de la Lumineuse qui est, selon l'esprit du temps, soumis à son inscription dans un projet global sur le quartier, le critère de la vacance ne faisant plus recette.

Le terrain d'assiette du concours pour l'« aménagement du centre de Bacalan » comprend le site de la Lumineuse sur 5,2 hectares, le terrain adjacent de dépôt d'essence des Armées sur 2,1 hectares, propriété du ministère de la Défense ainsi que le site occupé par une RPA gérée par la SA HLM de l'Habitation économique (non associée au concours...). En bref, un projet pour le « centre de Bacalan » réduit à trois terrains adjacents, dont l'un est majoritairement inconstruable pour un temps difficilement contrôlable, le deuxième pourvu d'une domanialité pour le moins empreinte d'une certaine inertie et dont il faut obtenir le déclassement, et le troisième appartenant à un rival.

Le marché d'études confié aux cinq candidats sélectionnés mentionne clairement : « Le parti de réaménagement intégrera nécessairement un schéma de réalisation tenant compte de la démolition de l'existant », et suggère en variante, comme une alternative la « requalification de la cité Lumineuse (...) selon le souhait de la Direction départementale de l'équipement ». Une formulation qui conduit tous les candidats, soucieux de s'aligner sur l'attente de leur futur maître d'ouvrage, à opter pour la démolition de la cité. L'OPAC a désormais la caution extérieure qui lui manquait pour convaincre la DDE : c'est pas moi, c'est eux...

Les Bacalanais sont séduits par le projet présenté le 5 juin 1995 : par la notion de village urbain, le parc de 5 hectares, la salle polyvalente attendue depuis 30 ans, le centre pour la petite enfance, le marché qui retrouve sa place comme le terrain de pétanque et les berges qui s'ouvrent au public. De plus, annonce est faite de nouveaux équipements sociaux destinés à accueillir la population des 380 à 450 logements prévus au projet, la

renovation de la piscine Tissot et l'installation d'un poste de police.

Quand Alain Juppé, Premier ministre de Jacques Chirac, est élu maire de Bordeaux le 11 juin 1995 et hérite du dossier, la DDE n'a toujours pas donné son accord pour la démolition et les élus d'opposition découvrent en décembre le « pétard à retardement » de la nécessaire révision du POS permettant la mise en œuvre du projet. Pour tenir l'engagement de son prédécesseur, il lui faut lever les deux points noirs du dossier : l'autorisation de la démolition de la Lumineuse par les services locaux de l'équipement et le déclassement de la zone EBC et du terrain des Armées. Le premier est aisé, il est difficile pour une administration de s'élever contre sa tutelle. Le second est plus ardu : fin 1995, les POS des communes périphériques sont à l'étude au service juridique, mais le déclassement des espaces protégés demande une révision, le projet de l'OPAC est donc arrêté : c'est un nouveau schéma directeur qu'il faut réaliser et un POS communautaire. Le déclassement des espaces en EBC est de fait repoussé aux calendes grecques.

C'est ainsi que, sur les bases d'un projet impossible, les travaux de démolition de la cité Lumineuse commenceront finalement en septembre 1996. Et il n'y a pas d'autre choix que de revoir le projet à la baisse de façon à ce qu'il puisse s'inscrire dans la partie constructible, c'est-à-dire l'emprise de la cité.

En 2004, le projet en était toujours à sa première phase et quarante-cinq familles avaient remplacé les trois cents de la cité ; mais au point auquel les Bacalanais étaient arrivés, un peu vaut mieux que rien, non ?